

| | |
|----------------------------------|--|
| Durée | 35H00 (5 jours) |
| Public(s) concerné(s) | Tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier : <ul style="list-style-type: none"> > à une responsabilité en termes de prise de décisions technico-commerciales, d'études, d'établissement de documents techniques ou contractuels, de définition, d'organisation et de mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques ; > à des compétences et missions de direction et de coordination de l'exécution des travaux, de la mise en œuvre du mode opératoire retenu ; > à des compétences et missions d'exécution des travaux et/ou d'installation, de mise en fonctionnement et d'entretien des matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire. |
| Prérequis | <ul style="list-style-type: none"> > Attestation* d'aptitude médicale renforcée au poste de travail avec port des Appareils de Protection Respiratoire (APR) * <u>Obligatoirement délivrée par le Service de Santé au Travail (médecin, collaborateur ou infirmier du Service de Santé au Travail et renouvelée au plus tard tous les 2 ans (Art. R4624-28 du Code du Travail) ;</u> > Avoir plus de 18 ans ; > Maîtriser la langue française (lue, écrite et parlée). |
| Nombre de stagiaires par session | Minimum : 1 Maximum : 10 |
| Objectifs pédagogiques | <ul style="list-style-type: none"> > Connaître et identifier les activités et les opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante ; > Rédiger, mettre en œuvre et faire appliquer les procédures et modes opératoires adaptés aux interventions ; > Savoir transmettre les instructions et assurer la traçabilité des opérations ; > Obtenir l'attestation de compétence. |
| Titre et qualité du formateur | Formateur spécialisé dans le risque Amiante |
| Moyens Pédagogiques | Cours théoriques en salle avec projection de diaporamas ; Démonstrations et mises en situation sur chantier école (plate-forme pédagogique) ; Documentation remise au stagiaire. |

Programme

1. Enseignements théoriques, démonstrations, études de cas et mises en situation pratiques

> Connaître le risque amiante

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et effets sur la santé, notamment effets cancérogènes ;
- Effet synergique du tabagisme ;
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Régions comportant des terrains amiantifères ;
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante.

> Connaître les exigences de la réglementation et ses évolutions

ATSI PACA
 N° Organisme : 93.13.15003.13
 N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE
 N° Organisme : 23.76.05047.76
 N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD
 N° Organisme : 31.62.02251.62
 N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES
 N° Organisme : 82.38.04466.38
 N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR
 N° Organisme : 93.13.02714.13
 N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF
 N° Organisme : 11.93.07269.93
 N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST
 N° Organisme : 52.44.08073.44
 N° SIRET : 823 129 101 00031

- Interdiction de l'amiante et prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, coactivité.../...);
 - Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions, à l'information personnelle des travailleurs et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise ;
 - Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, formations spécifiques amiante ;
 - Droits individuels et collectifs : droit de retrait en cas de danger grave et imminent ;
 - Consultation et rôle des représentants du personnel, prérogatives de l'inspection du travail ;
 - Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs ;
 - Mode opératoire.
- > **Connaître les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions**
- Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages ;
 - Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante et la communication des résultats aux entreprises intervenantes.
- > **Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions**
- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés.
- > **Connaître les documents exigibles lors de toute intervention**
- Documents exigibles sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie ») ;
 - Analyse critique de l'ensemble de ces documents et utilisation pour l'évaluation des risques.
- > **Etablir et transmettre le mode opératoire**
- Participation à la rédaction d'un plan de prévention et à l'élaboration d'un PPSPS ;
 - Transmission du mode opératoire à l'inspection du travail, l'OPPBT, la CARSAT, CRAM et CGSS.
- > **Connaître la démarche de prévention des risques**
- Bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles.
- > **Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération**
- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
 - Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques ;
 - Analyse critique des documents et de leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques ;
 - Evaluation des niveaux d'empoussièrément et des niveaux d'exposition ;

- Evaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues.
- > **Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions à partir de l'évaluation des risques**
 - Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement :
 - *Méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des zones de travail ;*
 - *Méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination) ;*
 - *Méthodes de réduction des émissions de fibres d'amiante et procédures de contrôle de l'empoussièrement.*
- > **Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations**
 - Définition des procédures adaptées et recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante, suivi des expositions et procédures de décontamination du personnel et des équipements, consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements :
 - *Choix, utilisation, maintenance, entretien des Equipements de Protection Collective (EPC) (confinement, tunnel, aspirateurs...) ;*
 - *Choix, utilisation, maintenance et entretien des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés ;*
 - *Consignes relatives aux conditions d'utilisation, et notamment d'entretien et de remplacement de ces équipements (MPC, EPI), limite d'efficacité des EPI, y compris des facteurs de protection assignés et des durées de port, en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail .../...) ;*
 - *Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;*
 - *Etablissement du mode opératoire intégré au plan de prévention, définition des différentes notices de postes.*
- > **Identifier et organiser les situations d'urgence**
 - Repérage des situations anormales à partir de l'évaluation des risques : accidents, intoxications ;
 - Organisation et définition des conduites à tenir dans ces situations.
- > **Consulter et mobiliser l'ensemble des acteurs**
 - Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôles et missions, enjeux et différents niveaux de décision (encadrement, DP ou CHSCT, médecin du travail).
- > **Organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques**
 - Acceptation ou refus d'une intervention à partir des résultats de l'analyse de la demande ;
 - Définition des moyens organisationnels, techniques et humains (MPC, EPI...) nécessaires à l'intervention.

Sont notamment visés :

 - *Méthodes de réduction des émissions de fibres d'amiante et procédures de contrôle ;*
 - *Procédures de décontamination du personnel et des équipements, règles d'hygiène ;*
 - *Mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique ;*

- Mise en œuvre des moyens techniques et matériels permettant de maîtriser les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
 - Procédures d'entrée et de sortie de zone confinée, mise en œuvre des Equipements de Protection Collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ;
 - Choix des EPI adaptés, limites d'efficacité des EPI, y compris des facteurs de protection assignés et des durées de port en continu recommandées ;
 - Mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions ;
 - Organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés avant l'intervention, de la validité des attestations de compétences ;
 - Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...).
 - Restitution des zones de travail et des procédures de contrôle en cours d'intervention.
- > **Faire appliquer les procédures opératoires**
- Transmission et vérification de la bonne compréhension procédures opératoires, vérification de l'adhésion et de l'application :
 - Des consignes, des procédures et des modes opératoires établis ;
 - Des conduites à tenir en cas de situations d'urgence.
- > **S'organiser et réagir face à une situation anormale**
- Identification des situations anormales ;
 - Conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales.

2. Evaluation des connaissances

Contrôle des connaissances :

- Théoriques : sous la forme d'un questionnaire à choix multiple, suivi d'une correction en commun ;
- Pratiques : sous la forme d'une évaluation en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

Bilan pédagogique du stage.

Délivrance d'un certificat de stage nominatif.

Le contenu de la cette formation est conforme aux prescriptions fixées dans les annexes techniques de l'arrêté du 23 février 2012, applicable au 7 Mars 2012 et abrogeant l'arrêté du 22 décembre 2009. Cette formation permet de se conformer aux obligations réglementaires de la sous-section 4 du code du travail (article R.4412-144).

Durée de validité de la formation : 3 ans.

ATSI PACA

N° Organisme : 93.13.15003.13
N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE

N° Organisme : 23.76.05047.76
N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD

N° Organisme : 31.62.02251.62
N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES

N° Organisme : 82.38.04466.38
N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR

N° Organisme : 93.13.02714.13
N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF

N° Organisme : 11.93.07269.93
N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST

N° Organisme : 52.44.08073.44
N° SIRET : 823 129 101 00031